

Extrait procès verbal du conseil municipal

du mercredi 20 mars 2013 – 20H30

Présents : BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Evelyne, JOURDA Béatrice, AMESTOY Pierre, BIAU Jean Luc, CHABROT Frédéric, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

Excusé : M. Renaud LE LURON

M. AMESTOY Pierre a été élu Secrétaire.

Approbation du procès verbal de la séance du 12 dec 2012 :

il est demandé de mieux préciser les arguments du conseil municipal dans son choix de ne pas accepter, pour l'instant, le panneau occitan « VATZ » proposé par la Région (coût économique de l'ordre de 300 € et autre appellation du mot BAX en occitan, à savoir « BATZ »)
Le procès verbal sera modifié dans ce sens.

Compte administratif et compte de gestion 2012

Il peut se résumer comme suit :

	Résultats antérieurs clôture 2011	Affectation à l'investissement	Résultat 2012	Solde au 31/12/2012
Fonctionnement	94 686,19 €	3 622,64 €	17 120,60 €	108 184,15 €
Investissement	-3 622,54 €	0,00 €	12 442,88 €	8 820,34 €
Solde global	91 063,65 €	3 622,64 €	29 563,48 €	117 004,49 €

Le compte administratif, dressé par le maire, est en tous points identique au compte de gestion dressé par la perceptrice.

Monsieur le maire demande au conseil municipal, hors sa présence, de voter et d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2012 énumérés ci-dessus.

Le compte administratif est voté et approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion tenu par la perceptrice est également approuvé à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2013

INVESTISSEMENT

Compte tenu de l'excédent global fin 2012 , il est permis d'envisager des investissements :

- travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : le point est fait des démarches en cours.
- Acquisitions et aménagement des terrains au lieu dit la Fontaine St ferréol. : le point est fait des démarches en cours.
- Aménagement de la place de la mairie. Des études devront être réalisées.

FONCTIONNEMENT

Prévoir les toitures église / presbytère .

Autres dépenses et recettes à la mesure des précédents budgets.

Acquisition de mobilier mairie.

M le maire indique que le secrétariat / bureau du maire nécessite de nouvelles capacité de rangement fonctionnel. Il propose l'acquisition d'une nouvelle armoire de bureau.

Il présente les devis proposés par la CAMIF d'une part et SAVOY EQUIPEMENT d'autres parts.

A l'unanimité , le conseil municipal décide de retenir la proposition de SAVOY EQUIPEMENT pour un montant de 563 euros HT soient 673,35 euros TTC.

Le maire indique également que la salle de réunion/mariages pourrait se meubler d'une décoration « Républicaine »

- Proposition pour Tableau historique des maires de Bax , de la révolution à nos jours.
- Buste de Marianne

Il présente les devis de l'entreprise TOMAS pour le tableau des maires , grand format et encadré bois pour un montant de 650 € HT.

Par une voix « contre » et 7 « pour », le conseil municipal décide de retenir la proposition de TOMAS pour un montant de 650 euros HT soient 777,40 euros TTC.

Concernant le buste de Marianne, il présente le devis de l'entreprise AVISO pour un montant 248,20 euros HT soient 296,85 euros TTC y compris 4 drapeaux français et européens.

A l'unanimité , le conseil municipal décide de retenir la proposition de AVISO pour un montant de 248,20 euros HT soient 296,85 euros TTC

Convention ATESAT avec la DDEA.

Convention pour l'Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

Les missions assurées par la convention ATESAT sont aujourd'hui réduites au domaine de l'aménagement et de l'habitat. Cependant, la commune est concernée dans ce domaine, et le maire propose au conseil municipal de signer cette convention dont le coût s'élève seulement à hauteur de 22,73 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de d'autoriser le maire à signer cette convention avec l'État. (DDT)

Questions diverses

- **date de réunion** pour le prochain conseil municipal , (vote du budget) : proposition au mercredi 10 avril 2013 .

- **réduction de l'éclairage public :**

Le dernier arrêté municipal s'appliquera jusqu'au 31 mai 2013.

Il convient de prévoir une date pour la réunion publique 1ere ou 2 ème quinzaine de mai.

Fin des débats à 22H10